

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 janvier 2018

---

DÉSERTIFICATION MÉDICALE - (N° 477)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS4

présenté par

M. Bazin, Mme Anthoine, M. Cattin, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ferrara, M. Hetzel, M. Vialay,  
Mme Valérie Boyer, M. Furst, M. Grelier, Mme Lacroute, M. Reitzer et M. Brochand

-----

### ARTICLE 4

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit un gage de l'application du tiers-payant.

Car c'est là un argument supplémentaire à la défaveur de ce système du tiers-payant, c'est que ce système représente un coût supplémentaire non seulement pour les professionnels médicaux mais aussi pour l'État.

C'est pourquoi il convient de mettre fin à l'une des mesures emblématiques du précédent quinquennat, mesure inadaptée qui ne résout en rien les problèmes auxquels elle est censée remédier.